



JC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2018
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt six juin deux mille dix-huit, s'est assemblé le deux juillet deux mille dix-huit au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents (18) :

M. MORIVAL, maire
M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Brillaud de Laujardière, Mme Curaudeau, M. Brounais, Mme Fourage, M. Lécureuil, Mme Guillou, M. Pilard, Mme Laussucq, Mme Plaineau, M. Fleury, M. Labarre, Mme Bernard, M. Chauvet, M. Boucard, Mme Falot.

Absents, excusés et représentés (7) :

M. Guichard a donné pouvoir à M. Gavouyère
Mme Kuliberda a donné pouvoir à Mme Guillou
Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à M. Brounais
M. Goupil a donné pouvoir à Mme Fourage
M. Bardou a donné pouvoir à Mme Mériadec
Mme Garnier a donné pouvoir à M. Lécureuil
Mme Toucane a donné pouvoir à Mme Falot

Absents (2) :

Mme Amprou
Mme Paquereau

Secrétaire de séance : Mme Mériadec

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2018.
- 2- Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

FINANCE ET VIE ECONOMIQUE

- 2018-37 - Remise gracieuse suite trop perçu par un agent.
2018-38 - Modification du tableau des effectifs.
2018-39 - Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 29 août 2018 au 06 juillet 2019.
2018-40 - Plan de formation 2017-2020.

EDUCATION - CULTURE - SPORT

- 2018-41 - Subvention annuelle pour l'association Bac à Sable.
2018-42 - Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

- 2018-43 - Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.
2018-44 - Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MAI 2018

Le compte rendu est approuvé par :

13 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, M. Brounais, Mme Fourage, M. Pilard, Mme Plaineau, M. Fleury, Mme Mériadec, M. Labarre, M. Boucard, Mme Falot)

12 abstentions, détaillées comme suit :

- *5 absents du jour : M. Guichard, Mme Breyer-Chiché, Mme Kuliberda, M. Bardou, Mme Toucane,*
- *7 absents le 14 mai 2018 : M. Lécureuil, M. Goupil, Mme Garnier, Mme Laussucq, Mme Guillou, Mme Amprou, Mme Paquereau*
- *2 abstentions au vote : M. Chauvet, Mme Bernard*

2018-37 / Remise gracieuse suite trop perçu par un agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'approuver la remise gracieuse.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté à l'unanimité

2018-38 / Modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'approuver la suppression et la modification de la durée de temps de travail des postes susmentionnés.*
- *D'approuver le tableau des effectifs joint en annexe.*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté à l'unanimité

2018-39 / Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face a un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 29 aout 2018 au 06 juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.*
- *De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper et des fonctions à exercer et du profil requis.*
- *De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté à l'unanimité

2018-40 / Plan de formation 2017-2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'approuver le Plan de Formation 2017-2019 des agents communaux de la Ville du Pellerin.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté à l'unanimité

2018-41 / Subvention annuelle pour l'association Bac à Sable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'octroyer à l'association « Le bac...à sable » une subvention de fonctionnement, pour l'année 2018, de 1,70 € par heure par enfant pellerinais fréquentant le multi accueil associatif non plafonnée.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, la Culture et la Communication, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté par 9 voix pour, 8 contre (Mme Mériadec, M. Bardou, Mme Garnier, M Lécureuil, M. Labarre, Mme Falot, Mme Toucane, M. Boucard), 8 abstentions (M. Gavouyère, M. Guichard, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, Mme Bernard, M. Chauvet).

2018-42 / Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'approuver les tarifs présentés ci-dessus.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, la Culture et la Communication, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

adopté à l'unanimité

2018-43 / Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain arrêté par le Conseil métropolitain le 13 avril 2018 avec les observations exposées dans la délibération.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

adopté par 20 voix pour, 5 abstentions (Mme Mériadec, Mme Falot, Mme Toucane, Mme Bernard, M. Chauvet).

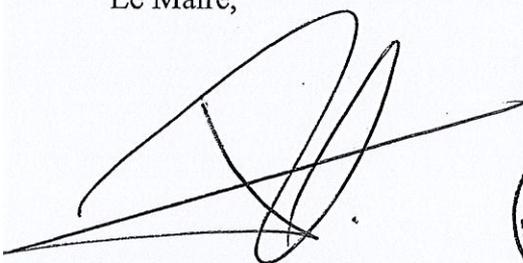
2018-44 / Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *D'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

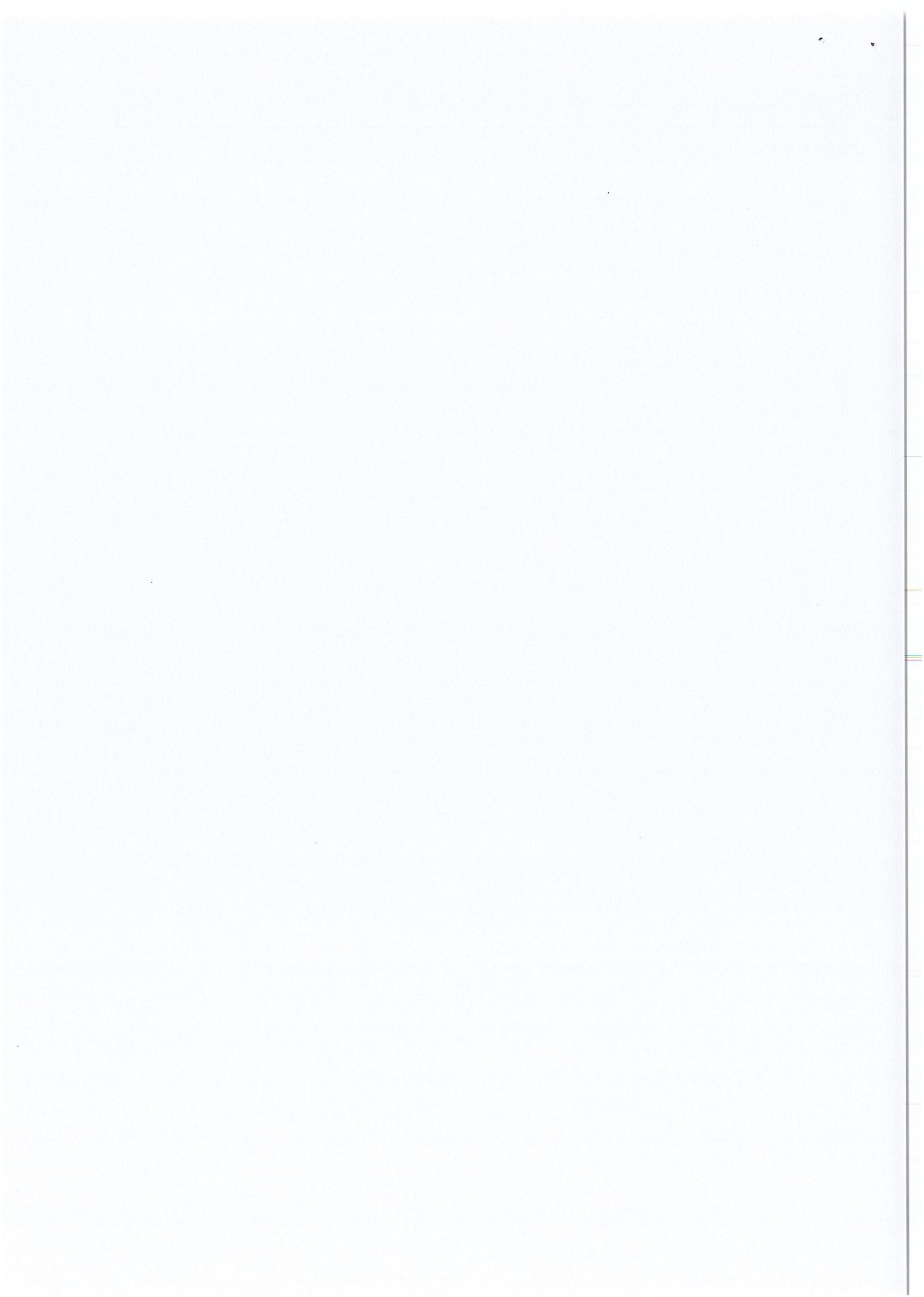
adopté à l'unanimité

Fait au Pellerin, le 3 juillet 2018
Le Maire,

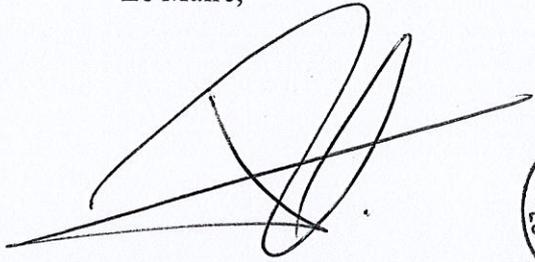
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Benjamin MORIVAL





Fait au Pellerin, le 3 juillet 2018
Le Maire,



Benjamin MORIVAL

